

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 08721 Numéro SIREN : 347 951 238 Nom ou dénomination : ALSTOM Holdings

Ce dépôt a été enregistré le 20/07/2022 sous le numéro de dépôt 17439

ALSTOM HOLDINGS

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 mars 2022)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 mars 2022)

A l'assemblée générale
ALSTOM HOLDINGS
48 Rue Albert Dhalenne
93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ALSTOM HOLDINGS relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} avril 2021 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 2.9 « Engagements en matière de retraites et avantages similaires » et 15 « Provisions pour risques et charges » de l'annexe aux comptes annuels qui expose l'incidence de l'application de la recommandation ANC n°2013-02, modifiée le 05 novembre 2021, relative à la répartition des droits à prestations pour les régimes à prestations définies.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la valorisation des immobilisations financières.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 15 juin 2022

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Edouard Cartier

ALSTOM HOLDINGS

Comptes Annuels

au

31 mars 2022

Société Anonyme au capital de 5 720 097 597,30 €

Siège Social : 48 rue Albert Dhalenne – 93400 Saint-Ouen-sur-Seine

RCS : 347 951 238 Bobigny

ALSTOM Holdings

BILAN - ACTIF		En millions d'€	31/03/2022		31/03/2021
			Brut	Amortiss., prov.	Net
	Capital souscrit non appelé				
	Frais d'établissement	-	-	-	-
	Frais de développement	1 689	885	803	-
	Concessions, brevets et droits similaires	-	-	-	-
	Fonds commercial	8	-	8	8
	Autres immobilisations incorporelles	192	77	115	-
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	-	-	-	-
	TOTAL immobilisations incorporelles	1 888	962	926	8
	Terrains	-	-	-	-
	Constructions	-	-	-	-
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-
	Autres immobilisations corporelles	-	-	-	0
	Immobilisations en cours	-	-	-	-
	Avances et acomptes	-	-	-	-
	TOTAL immobilisations corporelles	0	0	0	0
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	-	-	-	-
	Autres participations	19 048	743	18 304	11 475
	Créances rattachées à des participations	728	-	728	418
	Autres titres immobilisés	33	3	30	28
	Prêts	-	-	-	0
	Autres immobilisations financières	-	-	-	0
	TOTAL immobilisations financières	19 808	746	19 062	11 922
	TOTAL (II)	21 696	1 708	19 988	11 930
	Matières premières, approvisionnements	-	-	-	-
	En cours de production de biens	-	-	-	-
	En cours de production de services	-	-	-	-
	Produits intermédiaires et finis	-	-	-	-
	Marchandises	-	-	-	-
	TOTAL Stocks	0	0	0	0
	Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-	-
	Clients et comptes rattachés	653	11	642	23
	Autres créances	7 019	99	6 920	3 603
	Capital souscrit et appelé, non versé	-	-	-	-
	TOTAL Créances	7 672	110	7 562	3 626
	Valeurs mobilières de placementDont actions propres :	152	-	152	151
	Disponibilités	334	-	334	576
	TOTAL Trésorerie	486	0	486	728
	Charges constatées d'avance	9	-	9	13
	TOTAL (III)	8 167	110	8 058	4 367
	Frais d'émission d'emprunt à étaler(IV)	-		-	-
	Primes de remboursement des obligations(V)	-		-	-
	Ecart de conversion actif(VI)	-		-	-
	TOTAL GÉNÉRAL (I À VI)	29 863	1 818	28 046	16 297

ALSTOM Holdings

BILAN - PASSIF		En millions d'€	31/03/2022	31/03/2021
Capital social ou individuel	Dont versé :	5 720	5 720	624
Primes d'émission, de fusion, d'apport,			-	-
Ecart de réévaluation	Dont écart d'équivalence :		-	-
Réserve légale			62	62
Réserves statutaires ou contractuelles			-	-
Réserves réglementées	dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours :		0	0
Autres réserves	dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants :		-	-
TOTAL réserves			63	63
Report à nouveau			5 198	5 408
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			222	(117)
Subventions d'investissement			-	-
Provisions réglementées			-	-
TOTAL (I)			11 203	5 978
Produit des émissions de titres participatifs			-	-
Avances conditionnées			-	0
TOTAL (II)			0	0
Provisions pour risques			16	22
Provisions pour charges			3	3
TOTAL (III)			18	25
Emprunts obligataires convertibles			-	-
Autres emprunts obligataires			-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			5	5
Emprunts et dettes financières divers	Dont emprunts participatifs :		6 369	1 837
TOTAL dettes financières			6 374	1 842
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			434	136
Dettes fiscales et sociales			5	1
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			-	-
Autres dettes			10 011	8 315
TOTAL dettes d'exploitation			10 450	8 452
Produits constatés d'avance			-	-
TOTAL (IV)			16 824	10 294
Ecart de conversion passif	(V)		0	0
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			28 046	16 297

ALSTOM Holdings

COMPTE DE RÉSULTAT		En millions d'€	31/03/2022			31/03/2021
			France	Exportation	Total	
I	Ventes de marchandises					
	- Production vendue	Biens				
		Services	90	263	353	40
	Chiffres d'affaires nets		90	263	353	40
	Production stockée				-	-
	Production immobilisée				71	-
	Subventions d'exploitation				0	-
II	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				2	1
	Autres produits				197	-
	Total des produits d'exploitation (I)				624	41
	Achats de marchandises (y compris droits de douane)				-	-
	Variation de stock (marchandises)				-	-
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				-	-
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				-	-
III	Autres achats et charges externes				503	26
	Impôts, taxes et versements assimilés				0	0
	Salaires et traitements				0	-
	Charges sociales				0	-
	- dotations aux amortissements				63	-
	- dotations aux provisions				-	-
	Sur actif circulant : dotations aux provisions				-	0
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				0	0
	Autres charges				11	0
	Total des charges d'exploitation (II)				578	26
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				46	15
	IV	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				-
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				-	-	
V	Produits financiers de participations				781	33
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				1	0
	Autres intérêts et produits assimilés				19	13
	Reprises sur provisions et transferts de charges				9	1
	Différences positives de change				1 607	586
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				0	-
	Total des produits financiers (V)				2 417	633
VI	Dotations financières aux amortissements et provisions				603	31
	Intérêts et charges assimilées				18	8
	Différences négatives de change				1 608	607
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				1	2
	Total des charges financières (VI)				2 229	649
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				188	-16	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				235	-1	

ALSTOM Holdings

COMPTE DE RÉSULTAT (SUITE)		En millions d'€	31/03/2022	31/03/2021
	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		13	27
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		15	0
	Reprises sur provisions et transferts de charges		0	1
	Total des produits exceptionnels (VII)		29	28
	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		14	144
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		15	0
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		2	-
	Total des charges exceptionnelles (VIII)		31	144
	RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		-2	-116
	Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(X)	-	-
	Impôts sur les bénéfices	(X)	10	(1)
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		3 071	702
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		2 848	818
	BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		222	-117

Notes annexes aux comptes annuels de l'exercice 2021 - 2022

Note 1 -	Base d'établissement des comptes annuels	6
Note 2 -	Principes et méthodes comptables	7
Note 3 -	Faits significatifs de l'exercice	12
Note 4 -	Résultat d'exploitation	17
Note 5 -	Résultat financier	18
Note 6 -	Résultat exceptionnel.....	19
Note 7 -	Impôt sur les bénéfices	19
Note 8 -	Immobilisations incorporelles.....	20
Note 9 -	Immobilisations corporelles	21
Note 10 -	Immobilisations financières	21
Note 11 -	Comptes courants débiteurs des sociétés du groupe Alstom	23
Note 12 -	Echéancier des créances	23
Note 13 -	Valeurs mobilières de placement	23
Note 14 -	Capitaux propres.....	24
Note 15 -	Provisions pour risques et charges	24
Note 16 -	Emprunts auprès des sociétés du groupe Alstom.....	25
Note 17 -	Comptes courants créditeurs des sociétés du groupe Alstom.....	26
Note 18 -	Échéancier des dettes.....	26
Note 19 -	Instruments financiers dérivés.....	27
Note 20 -	Rémunérations et effectif moyen	27
Note 21 -	Engagements hors bilan	28
Note 22 -	Engagement avec les parties liées.....	28
Note 23 -	Tableau des filiales et participations	29

ALSTOM Holdings

Note 1 - Base d'établissement des comptes annuels

ALSTOM Holdings est une Société Anonyme de droit français qui arrête ses comptes en conformité avec la réglementation française.

Nous vous présentons le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 mars 2022 et le compte de résultat dégageant un bénéfice de 222 millions d'euros.

Les comptes sociaux au 31 mars 2022 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France selon le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables du 5 juin 2014 ainsi que les avis et recommandations ultérieurs de l'Autorité des Normes Comptables. Les comptes de la Société sont inclus selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de la Société ALSTOM SA immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 389 058 447 et dont le siège social se situe 48, avenue Albert Dhalenne, 93400 Saint-Ouen-sur-Seine.

En application de l'article L233-17 du Code de Commerce, la Société, bien que société-mère d'un sous-groupe, est exemptée de présenter des comptes consolidés dans la mesure où elle est elle-même sous le contrôle d'une société qui inclut ce sous-groupe dans ses propres comptes consolidés.

Les comptes de la Société ont été préparés selon les mêmes principes et méthodes d'évaluation et de présentation qu'au 31 mars 2021.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en millions d'euros.

« Recours à des estimations »

Pour pouvoir établir des états financiers conformes au Plan Comptable Général, la Direction est amenée à procéder à certaines estimations et à retenir des hypothèses qu'elle considère comme réalistes et raisonnables. Ces estimations et hypothèses peuvent affecter le montant des actifs et des passifs, les capitaux propres, le résultat, ainsi que le montant des actifs et passifs éventuels, tels que présentés à la date de clôture. La Direction revoit régulièrement ces estimations sur la base des informations dont elle dispose. Lorsque les événements et les circonstances connaissent des évolutions non conformes aux attentes, les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

ALSTOM Holdings

La principale méthode comptable dont l'application nécessite le recours à des estimations portent sur l'élément suivant :

« Evaluation des actifs »

Le modèle des flux futur de trésorerie actualisés mis en œuvre pour déterminer la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles, financières et autres actifs nécessite l'utilisation d'un certain nombre de paramètres parmi lesquels les estimations de flux futurs de trésorerie, les taux d'actualisation ainsi que d'autres variables et requiert donc, l'exercice du jugement de façon substantielle. Toutes dégradations dans le futur des conditions de marché ou la réalisation de faibles performances opérationnelles pourrait se traduire par l'incapacité de recouvrer à leur valeur nette comptable actuelle.

Note 2 - Principes et méthodes comptables

2.1. Titres de participation et autres titres immobilisés

La valeur brute des titres est constituée par le coût d'achat hors frais d'acquisition.

La valeur d'inventaire est appréciée en fonction d'une approche multicritères :

- La valeur d'inventaire est appréciée d'après la valeur d'utilité, cette dernière étant déterminée en fonction d'une analyse multicritère tenant compte notamment de la valeur de rendement et de l'actif réestimé.
- Lorsque des valeurs de référence liées à des transactions envisagées ou en cours existent, ces dernières sont également prises en compte dans l'évaluation de la valeur d'inventaire.

Quand la valeur d'inventaire des titres est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée.

Les dépréciations éventuelles sont constatées dans l'ordre suivant :

- Mali de fusion,
- Titres de participation,
- Créances rattachées,
- Risques filiales.

2.2. Créances et dettes rattachées à des participations et comptes-courants des sociétés du groupe Alstom

Les créances et dettes vis-à-vis des sociétés du groupe Alstom figurent au bilan pour leur valeur nominale.

Les créances font, le cas échéant, l'objet de dépréciation si leur recouvrement s'avère incertain au vu des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes.

ALSTOM Holdings

2.3. Provisions pour risques sur filiales et participations

Ces provisions sont constituées lorsque, au-delà des dépréciations constatées sur les actifs (titres et créances), les difficultés rencontrées par une filiale et les engagements de la société en tant que société-mère nécessitent la constatation d'un passif.

Les dotations et reprises de dépréciation sur mali, sur titres et sur créances, ainsi que les dotations et reprises de provisions pour risques, sont comptabilisées en charges et produits financiers à l'exception des reprises de dépréciations ou de provisions réalisées dans le cadre de cessions ou de liquidations ; ces dernières sont enregistrées en produits exceptionnels au même niveau que les plus ou moins-values de cession ou de liquidation.

2.4. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, y compris les frais d'acquisition), à leur valeur d'apport ou leur coût de production.

La base amortissable est représentée par le coût d'acquisition diminué de la valeur résiduelle. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire et selon les durées normales d'utilisation, l'amortissement linéaire représentant l'amortissement économique.

La durée d'amortissement des biens reçus par apport est calculée par estimation de leur durée future d'utilisation au moment de l'apport et en cohérence avec les durées d'amortissement des biens neufs.

Les durées d'amortissement des immobilisations sont revues et mises à jour périodiquement.

Immobilisations incorporelles générées en interne – Technologies

La Société **ALSTOM Holdings** détient une grande partie de la Propriété Intellectuelle du Groupe Alstom qui est valorisée au bilan pour un montant brut de **1 880 M€** :

- **988 M€** au titre des technologies « Rolling Stock » (RS)
- **175 M€** au titre des technologies « Component » (CO)
- **72 M€** au titre des technologies « Service » (TLS)
- **28 M€** au titre des technologies « Turnkey »
- **24 M€** au titre des technologies « Infrastructures »
- **594 M€** au titre des technologies « Signaling » (TIS)

Les coûts de développement ne sont reconnus comme des actifs que si le projet auquel ils se rapportent remplit les critères suivants :

- . le projet est clairement défini et ses coûts sont identifiés séparément et évalués de façon fiable,
- . la faisabilité technique du projet a été démontré,

ALSTOM Holdings

- . il est dans l'intention d'Alstom Holdings d'achever le projet en vue de son utilisation ou de sa vente,
- . les ressources techniques et financières adéquates sont disponibles pour l'achèvement du projet,
- . il est probable que les avantages économiques futurs associés au projet reviendront à Alstom Holdings.

Les frais de développement capitalisés sont les frais engagés, directement attribuables au projet (matériaux, services, redevances...), y compris la quote-part appropriée des frais généraux.

Les coûts de développement immobilisés sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilité estimée.

Si, dès l'origine, un ou plusieurs éléments constitutifs d'un même actif ont chacun des utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun de ces éléments est retenu.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

La base amortissable est représentée par le coût d'acquisition diminué de la valeur résiduelle.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire et selon les durées normales d'utilisation suivantes, l'amortissement linéaire représentant l'amortissement économique.

La durée d'amortissement des biens reçus par apport est calculée par estimation de leur durée future d'utilisation au moment de l'apport et en cohérence avec les durées d'amortissement des biens neufs.

Les durées d'amortissement de la technologie sont les suivantes :

Type d'actifs	Durées d'utilisation
Autres immobilisations incorporelles -technologie	
Rolling stock	10 ans
Component	10 ans
Services	10 ans
Turnkey	8 ans
Infrastructures	8 ans
Signalling : D&IS Urban	8 ans
Signalling	5 ans

Valorisation des immobilisations incorporelles

Lorsqu'un indice de perte de valeur est identifié, les actifs corporels et incorporels concernés sont soumis à un test de dépréciation afin de vérifier que leur valeur résiduelle actuelle n'est pas inférieure à la valeur nette comptable.

Lorsque la valeur actuelle des actifs testés est inférieure à leur valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée au compte de résultat.

ALSTOM Holdings

2.5. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en retenant les durées réelles d'utilisation des actifs :

Type d'actifs	Durées d'utilisation
Agencements	10 ans
Autres immobilisations corporelles :	
Matériels informatiques	3 ou 5 ans
Mobiliers de bureau	5 ou 7 ans
Logiciels de gestion	1 à 3 ans

2.6. Transactions en devises

Les risques de marché du groupe Alstom sont gérés de manière centrale par Alstom Holdings.

La Société couvre par des instruments financiers dérivés la quasi-totalité de son exposition au risque de change sur les créances et dettes en devises vis-à-vis des sociétés du groupe. Ces instruments sont valorisés à leur prix de marché à la date de clôture. Les gains ou les pertes constatés sur ces instruments sont reconnus en résultat de change dans la même rubrique de compte de résultat que les effets de réévaluation des expositions.

Dans les situations exceptionnelles où l'exposition ne fait pas l'objet de couverture, les différences engendrées par la réévaluation au cours de clôture des actifs ou passifs initialement enregistrés au cours comptant à la date de transaction sont comptabilisées en écarts de conversion actif ou passif. Les écarts de conversion actif font l'objet d'une provision pour pertes de change.

La Société assure par ailleurs un rôle d'intermédiaire entre les banques et les filiales opérationnelles du groupe en matière de gestion du risque de change.

Les instruments dérivés internes et externes sont valorisés à leur prix de marché à la date de clôture. Le différentiel entre le prix de marché des instruments internes et celui des instruments externes est reconnu dans le résultat financier en gains ou pertes de change avec une contrepartie en autres créances ou autres dettes.

Le règlement ANC n°2015-05, publié en juillet 2015, et applicable à compter du 1er janvier 2017, modifie les modalités de comptabilisation et d'analyse des instruments financiers. En application de ce nouveau règlement :

- l'ensemble des dérivés contractualisés par le groupe, pour lesquels une intention de gestion existe, sont qualifiés dans le cadre d'une relation de couverture,
- les relations de couverture sont documentées conformément aux exigences de ce nouveau règlement (description du sous-jacent, du risque & de l'instrument de couverture; réduction du risque par l'opération de couverture),
- les dérivés adossés à des positions financières sont revalorisés au bilan,

ALSTOM Holdings

- les dérivés internes et externes contractés dans le cadre de la gestion centralisée du risque de change opérationnel ne sont pas comptabilisés au bilan,
- le résultat des instruments dérivés est comptabilisé de manière symétrique au résultat de l'élément couvert.

2.7. Dépenses de recherche et de développement

Les Frais de recherche sont comptabilisés au compte de résultat à mesure qu'ils sont engagés.

Les coûts de développement le sont également, à l'exception des dépenses se rapportant à des projets satisfaisant les critères permettant de les immobiliser.

2.8. Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu d'après les informations connues à la date d'arrêté des comptes.

2.9. Engagements en matière de retraites et avantages similaires

Conformément aux accords existants et à la convention collective, une indemnité de départ, calculée en fonction du nombre d'années de services effectuées, est versée aux salariés de l'entreprise lors de leurs départs en retraite.

Ces indemnités se définissent comme des régimes à prestations définies dans la mesure où la société en tant qu'employeur s'engage sur le niveau des prestations à verser à ses salariés. Ces engagements de retraite sont évalués et comptabilisés conformément à la méthode 2 de la recommandation ANC 2013-02 du 7 novembre 2013, modifiée le 5 novembre 2021.

Ainsi, pour déterminer la valeur actualisée, charges sociales incluses, de ses engagements, ainsi que le coût des services correspondants, la société utilise la méthode des unités de crédit projetées. Cette évaluation nécessite l'utilisation de nombreuses hypothèses actuarielles, notamment âge de départ en retraite, taux d'actualisation et taux d'augmentation des salaires.

La provision inscrite au bilan correspond à la totalité de ces engagements sans aucun différé au titre des changements d'hypothèses actuarielles et des éventuels coûts des services passés relatifs à des modifications de régime.

La charge de l'exercice correspond :

- au coût des services rendus pendant l'exercice,
- au coût des services passés lors d'une modification, réduction ou liquidation de régime,
- à la dés-actualisation des engagements, et
- à la totalité de la variation des engagements résultant des changements d'hypothèses actuarielles.

Cette charge est enregistrée en résultat d'exploitation.

ALSTOM Holdings

Par ailleurs, la société accorde également à ses salariés des autres avantages à long terme tels que les médailles du travail qui font également l'objet d'une provision.

La provision Indemnité de fin de carrière a fait l'objet sur l'année 2021/2022 d'un recalcul de l'engagement en fonction de la durée des années de service comptant pour l'acquisition des droits à prestation et non des années de présence du salarié.

Par application de la modification de la recommandation ANC n° 2013-02 du 7 novembre 2013, modifiée le 5 novembre 2021, la Société a décidé de répartir des droits à indemnités de fin de carrière sur la période pendant laquelle les services rendus génèrent des droits additionnels à prestation et non plus sur l'ensemble de la période d'emploi du salarié. Cette option a été comptabilisée comme un changement de méthode comptable dont l'impact est une diminution du montant de la provision pour engagements de retraite au 1er avril 2021. L'impact est présenté en Note 15. Provisions pour risques et charges.

2.10. Provisions pour risques et charges

La Société identifie et analyse de façon régulière les contentieux en cours dans lesquelles elle est engagée. Lorsque des provisions sont jugées nécessaires, celles-ci sont évaluées sur la base de la meilleure estimation à la date de clôture de la sortie de ressources requise pour éteindre l'obligation. Ces estimations prennent en considération l'information disponible et l'éventail des résultats possibles.

Lorsque les événements et les circonstances connaissent des évolutions non conformes aux attentes, les coûts finalement encourus peuvent différer de ces estimations.

Note 3 - Faits significatifs de l'exercice

2.11. Nouvelles activités

Avec l'acquisition de Bombardier Transport ainsi que le rapatriement de certaines filiales jusque-là détenues par ATHBV, il est devenu nécessaire de rationaliser le rôle de Alstom Holdings (AH) pour que la société devienne une holding animatrice du groupe avec des fonctions de management et de support aux filiales y compris pour les fonctions relatives à la propriété intellectuelle.

La société AH s'est donc dotée des moyens appropriés pour s'immiscer dans la gestion de ses filiales et facturer les corporate fees ainsi que la marque Alstom aux filiales.

Ce rôle de holding animatrice du groupe a été renforcé par la Transmission Universelle de Patrimoine de Alstom Transport Technologies dans Alstom Holding au 1er décembre 2021 et la facturation de redevances d'utilisation de la technologie aux filiales.

2.12. Augmentation de capital

L'assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 9 avril 2021 a approuvé l'augmentation de capital social de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription, par l'émission de 215.019.923 actions de 23,7 de valeur nominale, sans prime d'émission, donnant lieu à une augmentation immédiate du capital social de la Société d'un montant nominal global de 5.095.972.175,1 euros.

ALSTOM Holdings

Le prix de souscription des 215.019.923 actions nouvelles est libéré par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles détenues à l'encontre de la Société.

Dans le cadre d'un projet de simplification de l'organisation des entités juridiques du groupe Alstom, la Société a procédé aux acquisitions et augmentations de capital suivantes :

2.13. Acquisition de la société Flertex

Le 01 avril 2021, la Société a acquis le groupe Flertex (depuis renommée Alstom CL Brake SAS) pour un montant de € 3 millions, société spécialisée dans la conception et la fabrication de garnitures de frein (plaquettes, semelles) pour systèmes de freinage notamment pour le ferroviaire mais aussi pour d'autres applications comme l'industrie, l'aéronautique ou les sports mécaniques.

2.14. Acquisition de la société Helion Hydrogen Power

Le 01 avril 2021, la Société a finalisé l'acquisition de la société Helion Hydrogen Power (depuis renommée Alstom Hydrogène) pour un montant de € 13,2 millions, société spécialisée dans les piles à combustible à forte puissance, complétant ainsi le savoir-faire d'Alstom en matière de technologie hydrogène.

2.15. Acquisition de la société Alstom Transport Deutschland Gmbh

Le 24 juin 2021 la Société a acquis auprès de la société Bombardier Transportation (Propulsion & Controls) Germany GmbH (BTPC) une participation de 10,1% des titres de la société ALSTOM Transport Deutschland Gmbh pour un montant de € 89,8 millions.

Le 17 mars 2022 la Société a acquis auprès de la société ALSTOM Transport Holdings BV une participation de 89,9% des titres de la société ALSTOM Transport Deutschland Gmbh pour un montant de € 565,9 millions.

A cette même date, la Société a également procédé à une augmentation en numéraire du capital de sa filiale Alstom Transport Deutschland Gmbh pour un montant de € 15 millions.

2.16. Acquisition de la société Bombardier Transportation Gmbh

Le 24 juin 2021 la Société a acquis auprès de la société ALSTOM Transport Holdings BV une participation de 10,1% des titres de la société Bombardier Transportation Deutschland pour un montant de € 373,2 millions.

Le 29 novembre 2021 la Société a acquis auprès de la société Bombardier Transportation (Global Holding) UK Limited une participation de 5,5% des titres de la société Bombardier Transportation Deutschland pour un montant de € 206,6 millions.

2.17. Acquisition de la société Alstom Transport Holding US Inc

Le 30 juin 2021 la Société a acquis auprès de la société ALSTOM Transport Holdings BV 100% des titres de la société ALSTOM Transport Holding US Inc pour un montant de € 486,9 millions.

ALSTOM Holdings

En date du 05 octobre 2021 la Société a opéré à l'augmentation en numéraire des fonds propres de sa filiale ALSTOM Transport Holdings US Inc pour un montant de € 739,7 millions.

2.18. Augmentation de capital de la société Alstom Transport SA

En date du 18 octobre 2021 la Société a opéré à l'augmentation en numéraire des fonds propres de sa filiale Alstom Transport SA pour un montant de € 2 milliards.

2.19. Acquisition de la société Bombardier European Holdings (Espagne)

Le 10 décembre 2021 la Société a acquis auprès de la société Bombardier Transportation Global Holding SE 100% des titres de la société Bombardier European Holdings pour une montant de € 463,5 millions.

2.20. Acquisition de la société Bombardier European Investments (Espagne)

Le 10 décembre 2021 la Société a acquis auprès de la société Bombardier Transportation (Global Holding) UK Limited 100% des titres de la société Bombardier European Investments pour une montant de € 1.652,8 millions.

2.21. Acquisition de la société Bombardier Transportation Belgium NV

Le 16 décembre 2021 la Société a acquis auprès de la société Bombardier Transportation (Global Holding) UK Limited 99,97% des titres de la société Bombardier Transportation Belgium NV et a acquis auprès de la société Bombardier Transportation (Participations) Netherlands BV 0,03% des titres de la société Bombardier Transportation Belgium NV pour un montant total de € 1.176,3 millions.

2.22. Acquisition de la société Alstom Transport Austria GMBH

Le 20 décembre 2021 la Société a acquis auprès de la société Bombardier Transportation Luxembourg Investments SA 100% des titres de la société Alstom Transport Austria GMBH pour un montant de € 85,5 millions, puis a procédé à la même date à une augmentation de capital de sa filiale pour un montant de € 21 millions.

2.23. Acquisition de la société Alstom Espana IB

Le 8 février 2022 la Société a acquis auprès de la société Alstom Transport Holding BV 100% des titres de la société Alstom Espana IB pour un montant de € 589,5 millions.

2.24. Acquisition de la société Bombardier Transport Italy

Le 10 mars 2022 la Société a acquis auprès de la société Bombardier Transportation Luxembourg Finance SA 100% des titres de la société Bombardier Transportation Italy Spa pour un montant de € 603,9 millions.

2.25. Acquisition de la société Bombardier Transport Hungary

Le 22 mars 2022 la Société a acquis auprès de la société Bombardier European Investments 100% des titres de la société Bombardier Transportation Hungary pour un montant de € 80,9 millions.

ALSTOM Holdings

2.26. Augmentation capital de la société Alstom Algérie

En date du 10 mars 2022 la Société a opéré à l'augmentation en numéraire des fonds propres de sa filiale Alstom Algérie pour un montant de € 20,4 millions.

2.27. Augmentation capital de la société Stationone

En date du 31 mars 2022, la Société a opéré à l'augmentation en numéraires des fonds propres de sa filiale Stationone pour un montant de € 2,3 millions. Stationone a ensuite procédé à une réduction de capital afin d'assainir sa situation financière et reconstituer ses capitaux propres.

2.28. Réduction valeur des titres de la société Alstom Transport Holdings BV

En date du 31 mars 2022, Alstom Transport Holdings BV a procédé à un remboursement de € 1,2 milliards à son actionnaire Alstom Holdings. Ce montant est venu diminué la valeur des titres de la filiale.

2.29. Dividendes reçus Alstom Transport Holdings BV

En date du 31 mars 2022, la Société a reçue de Alstom Holdings BV un dividende pour un montant de € 500 millions.

2.30. Dividendes reçus Bombardier European Investments SLU

En date du 29 mars 2022, la Société a reçue de Bombardier European Investments SLU un dividende pour un montant de € 200 millions.

2.31. Transmission Universelle de Patrimoine (TUP) de la société Alstom Transport Technologies (ATT)

Le groupe Alstom, a décidé de regrouper la gestion et des financements des développements « Technologies & Produits » ainsi que de l'ensemble de ses droits de Propriété Intellectuelle (Brevets, Marques, Dessins et Modèles, Droits d'auteur) et leur protection au sein de ALSTOM Holdings.

Cette structure a été créée pour permettre le regroupement et le suivi de l'ensemble des informations nécessaires à la définition d'une stratégie de pilotage de la propriété intellectuelle, d'isoler les flux financiers de R&D, des licences internes au secteur Transport et des licences externes dans une seule entité, de faciliter la gouvernance, la définition des stratégies et la gestion de la propriété intellectuelle, la mise en place de partenariats innovants et d'optimiser le choix de nos partenaires scientifiques et techniques et la défense et l'organisation de la protection de nos droits de propriété intellectuelle et la lutte contre les contrefaçons par les tiers.

En date du 21/10/2021, le Conseil d'administration a approuvé la Transmission Universelle de Patrimoine de la société Alstom Transport Technologies, cette Transmission Universelle de Patrimoine, réalisée à la valeur nette comptable, a bénéficié du régime de faveur de l'article 210 A et suivants du Code Général des impôts. La société a procédé à l'annulation dans ses livres de la valeur des titres Alstom transport Technologies qu'elle détenait pour un montant de € 661,6 millions, et a constaté un

ALSTOM Holdings

mali technique de confusion de € 135,2 millions comptabilisé en immobilisation incorporelle à l'actif du bilan de la Société Alstom Holdings.

Le mali de fusion est principalement affecté à la technologie :

- Rolling stock pour un montant de € 59 millions et amorti sur 10 ans.
- Services pour un montant de € 45 millions et amorti sur 10 ans

2.32. Acquisition de la Propriété Intellectuelle des filiales Bombardier transport

Le 29 janvier 2021, Alstom a conclu l'acquisition de Bombardier Transport (« BT »). Au sein du groupe Alstom, le portefeuille Technologie était centralisé au niveau d'une société située en France, Alstom Transport Technologies (« ATT »). Suite à l'acquisition de BT, Alstom a souhaité centraliser la technologie de BT acquise dans cette société.

Dans le cadre de cette réorganisation, il a été estimé la valeur de marché de la Technologie détenue par chacune des entités ex-BT, au 30 septembre 2021. La technologie de BT était composée d'environ 3 200 brevets et de technologies non brevetées pour un montant de € 381 millions. La technologie est divisée par ligne de produits (« PL ») : RSC (Rolling Stock Components), DIS (Digital & Integrated Systems) et SER (Services).

AH étant désormais l'IP Co du groupe suite à la fusion de ATT dans AH, c'est AH qui a fait l'acquisition de la majorité de la technologie de BT (à l'exception de la technologie appartenant à Alstom Crespin) en décembre 2021.

Suite à cette acquisition, les redevances d'utilisation de la technologie sont facturées par AH aux sociétés du Groupe et les dépenses de R&D des filiales sont facturées par les filiales à AH.

2.33. Conflit Russie/Ukraine

Alstom suit très attentivement la situation dramatique qui se déroule actuellement en Ukraine.

A ce titre, le Groupe se conforme à toutes les sanctions et à toutes les lois applicables. Il a décidé de suspendre toute livraison vers la Russie et a confirmé également la suspension de tout investissement futur en Russie.

Jusqu'à présent, l'exposition directe sur les activités opérationnelles menées par Alstom en Ukraine ou en Russie est très limitée. Alstom était en train de développer un projet de partenariat avec UZ, l'exploitant du réseau ferroviaire ukrainien, pour la fourniture de locomotives et pour les services de maintenance associés. Néanmoins, les discussions en cours sur ce projet ont été suspendues en raison du contexte.

L'exposition la plus importante sur le bilan d'Alstom réside dans le fait que la Société détient une participation de 20% au capital de Transmashholding (TMH), le fournisseur russe de locomotives et d'équipements ferroviaires qui dessert principalement le marché local. Il n'y avait aucun lien commercial ni opérationnel entre Alstom et TMH. Au 31 mars 2021, la valeur nette comptable de la participation d'Alstom dans TMH s'élevait à € 480 millions.

Au regard de l'environnement actuel, et en particulier l'adoption de sanctions commerciales et financières, la Société considère actuellement toutes les options possibles concernant cette

ALSTOM Holdings

participation. Dans ce contexte, une charge de dépréciation sans impact sur la trésorerie de € (480) millions correspondant à la valeur nette comptable de la participation a été passée au 31 mars 2022.

2.34. Evénements postérieurs à la clôture

Néant.

Note 4 - Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation de la société est généré :

- par ses activités de financement, assurances et mise en place des garanties bancaires pour le compte de ses filiales
- par son activité de mise à disposition auprès de ses filiales, des licences dont elle détient l'usage exclusif ou la propriété juridique
- par son activité de mise à disposition auprès de ses filiales, de services partagés et de centres d'expertise

Le produit d'exploitation d'un montant total de € 624 millions sur l'exercice se répartit principalement comme suit :

- Refacturation auprès de ses filiales des commissions sur cautions pour un total de € 87 millions
- Refacturation des redevances liées à l'utilisation des licences pour un total de € 197 millions et une production immobilisée pour un total de € 71 millions.
- Refacturation des services partagés et centres d'expertise pour un total de € 266 millions

La charge d'exploitation d'un montant total de € (578) millions se répartit principalement comme suit :

- Commissions sur cautions € (60) millions
- Charges liées à la recherche et développement pour un total de € (268) millions
- Charges liées aux services partagés et centres d'expertise pour un total de € (250) millions

Le résultat d'exploitation s'élève à € 46 millions contre € 15 millions l'année précédente.

Note 5 - Résultat financier

(en millions d'€)	Exercice clos le 31 mars 2022				Exercice clos le 31 mars 2021
	Produits financiers	Charges financières	Montant net	dont entreprises liées	Montant net
- Intérêts sur créances rattachées à des participations et sur emprunts auprès des sociétés du groupe Alstom	31		31	31	10
- Intérêts sur comptes courants des sociétés du groupe Alstom	19		19	19	9
- Autres intérêts et produits ou charges assimilés	0	(18)	(17)	(18)	1
- Autres charges financières	-	-	-	-	-
- Résultat de change	1 607	(1 608)	(1)	(1)	(21)
- Résultat sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	(1)	(1)	-	(2)
- Dividendes reçus	750	-	750	750	20
- Abandons de créances ou subventions consentis en faveur de filiales	-	-	-	-	-
- Dotations et reprises de dépréciations d'actifs à caractère financier	9	(603)	(593)	(592)	(31)
- Dotations et reprises de provisions pour risques à caractère financier	-	-	-	-	-
RÉSULTAT FINANCIER	2 417	(2 229)	188	190	(16)

Le résultat relatif à la perception d'intérêts sur créances rattachées, sur comptes courants et comptes bancaires est de € 50 millions alors qu'il était de € 19 millions au 31 mars 2021.

Le montant des dividendes reçus est de € 750 millions contre € 20 millions à la clôture du 31 mars 2021.

Les principaux mouvements de dépréciation d'actifs et de provisions pour risques à caractère financier sont détaillés en Note 10 et Note 15.

Le montant net des dotations et reprises de dépréciations et provisions sur filiales est une dotation nette de € (593) millions pour l'exercice clos le 31 mars 2022 contre une dotation nette de € (31) millions pour l'exercice précédent.

Note 6 - Résultat exceptionnel

(en millions d'€)	Exercice clos le 31 mars 2022			Exercice clos le 31 mars 2021
	Produits exceptionnels	Charges exceptionnelles	Montant net	Montant net
- Opérations de gestion	13	(14)	(1)	(117)
- Opérations en capital	15	(15)	-	-
- Dotations et reprises de provisions pour risques à caractère exceptionnel	-	(2)	(2)	1
RESULTAT EXCEPTIONNEL	29	(31)	(2)	(116)

Le résultat exceptionnel de € (2) millions est essentiellement expliqué par les opérations suivantes :

- Une dotation pour provision de € (16) millions et une reprise de provision de € 13 millions qui résultent d'une réévaluation des risques relatifs à des contentieux sur lesquels une décision a été rendue.
- Une dotation pour provision de € (15) millions et une reprise de provision de € 15 millions constitué qui correspond à la sortie des titres de la société Metrolab.

Note 7 - Impôt sur les bénéfices

Impôts sur les bénéfices

La Société est membre du groupe d'intégration fiscale dont Alstom SA est société-mère.

La charge d'impôt sur les sociétés comptabilisée par la société est déterminée comme en l'absence d'intégration. Les économies ou compléments d'impôt sur les sociétés générés par le régime d'intégration fiscale sont conservés par Alstom SA. En cas de sortie du périmètre d'intégration fiscale, la société perd tout droit sur les crédits d'impôt et les reports déficitaires et moins-values à long terme réalisés pendant la période d'appartenance au périmètre d'intégration fiscale et non encore utilisés à la date de sortie.

Après imputation des déficits reportables, le résultat de la société est un bénéfice fiscal de € 32 millions générant une charge d'impôts à 28,41% soit € (9) millions. Après déduction des crédits d'impôts de € (7) millions, la charge d'impôts sur les sociétés est de (2) millions.

ALSTOM Holdings

Situation fiscale différée

(en millions d'€)	Au 31 mars 2022	Au 31 mars 2021
BASES PASSIVES D'IMPOSITION DIFFEREE	-	-
Autres	-	104
Total	-	104
BASES ACTIVES D'IMPOSITION DIFFEREE		
Autres	90	
Provisions non déductibles	5	14
Déficits reportables	2 638	2 672
Déficits reportables repris de la TUP ATT	258	
Total	2 991	2 686

Nature de la provision - Non déductible	(en millions d'€)
Provision pour risque et charge	1
Provision risque sur titres	2
Provision pour indemnité départ à la retraite	2
Provision autre risque fiscal	-
Total	5

Note 8 - Immobilisations incorporelles

Valeur brute

(en millions d'€)	Au 31 mars 2021	TUP ATT	Acquisitions	Cessions	Au 31 mars 2022
Immobilisations Incorporelles					
-Frais d'établissement	-				-
-Frais de développement	-	1 172	517		1 689
-Concessions, brevets et droits similaires	-				-
- Fonds de commerce	8		-	-	8
-Autres immobilisations incorporelles	-	127	65		192
-Avances et acomptes sur immobilisations	-				-
VALEURS BRUTES	8	1 299	582	-	1 888

Les acquisitions sont générées par les nouvelles activités de R&D de ALSTOM Holdings (cf Note 3.1)

ALSTOM Holdings

Amortissements et dépréciations

(en millions d'€)	Au 31 mars 2021	TUP ATT	Dotation de l'exercice	Reprises de l'exercice	Au 31 mars 2022
Immobilisations Incorporelles					
-Frais d'établissement	-	-	-	-	-
-Frais de développement	-	842	43	-	885
-Concessions, brevets et droits similaires	-	-	-	-	-
- Fonds de commerce	-	-	-	-	-
-Autres immobilisations incorporelles	-	76	1	-	77
-Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	-	918	44	-	962

Note 9 - Immobilisations corporelles

Néant

Note 10 - Immobilisations financières

Valeur brute

(en millions d'€)	Au 31 mars 2021	TUP ATT	Augmentations	Diminutions	Au 31 mars 2022
Titres de participation	11 716	15	9 179	(1 862)	19 048
Créances rattachées à des participations	418	-	331	(21)	728
Autres titres immobilisés	29	-	2	-	33
Prêts	-	-	-	-	-
Total	12 163	15	9 512	(1 883)	19 808

- Les principales variations des titres de participations sont détaillées dans la note 3 « faits significatifs de l'exercice »
- Les principales variations des créances rattachées à des participations sont liées aux opérations suivantes :
 - ✓ Nouvelle créance rattachée à des participations avec Australia Holdings AU pour un montant de € 170 millions.
 - ✓ Augmentation de la créance rattachée à des participations avec T-Electrovoz Kurastyru Zauyty pour un montant de € 69 millions.
 - ✓ Augmentation de la créance rattachée à des participations avec Alstom Ubunye Nigel RSA

ALSTOM Holdings

pour un montant de € 27 millions.

A la clôture de l'exercice 2022, les principaux soldes de créances rattachées à des participations se rapportent aux entités suivantes :

Entité	Montant (en millions d'€)
RSC Gibela PRASA RSA	197
Australia Holdings AU	170
REM Alstom Transport RSA	127
T-Electrovoz Kurastyru Zauyty	78
AF Italy IT	66
Total	638

Dépréciations

(en millions d'€)	Au 31 mars 2021	TUP ATT	Dotations à caractère financier	Reprises à caractère financier	Dotations à caractère exceptionnel	Reprises à caractère exceptionnel	Au 31 mars 2022
Titres de participation	(240)	(15)	(503)	-	-	15	(743)
Créances rattachées à des participations	-		-	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	(2)		(1)	-	-	-	(3)
Total	(242)	(15)	(504)	-	-	15	(746)

Le montant total de la dotation de € (504) millions est essentiellement expliquée par la dépréciation des titres de participation TMH pour un montant de € (480) millions.

Valeur nette comptable

(en millions d'€)	Au 31 mars 2021	Variation de l'exercice	Au 31 mars 2022
Titres de participation	11 475	6 829	18 304
Créances rattachées à des participations	418	310	728
Autres titres immobilisés	28	2	29
Prêts	-	-	-
Total	11 922	7 141	19 062

ALSTOM Holdings

Note 11 - Comptes courants débiteurs des sociétés du groupe Alstom

Les comptes courants présentant les soldes débiteurs les plus significatifs au 31 mars 2022 sont les comptes ouverts au nom de :

Entité	Montant (en millions d'€)
Bombardier Transportation (Bahntechnologie) Holding Ge	3 049
Bombardier Transportation (Switzerland) AG	1 240
Bombardier Transportation (Propulsion / Controls)	767
Bombardier European Investments, S.L.U.	287
TRA Katowice PL	267
Total	5 610

Le solde débiteur de Bombardier Transportation (Bahntechnologie) Holdings Germany est dû à la perte accumulée des filiales de l'entité et va être repayé dans un délai de 6 mois.

Note 12 - Echancier des créances

ETAT DES CREANCES (en millions €)	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an	Dont entreprises liées
Créances rattachées à des participations	728	321	407	728
Prêts	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-	-
Clients douteux ou litigieux	-	-	-	-
Autres créances clients	653	638	15	653
Créance représentative de titres prêtés	-	-	-	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-	-
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	-	-	-	-
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	-	-	-	-
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	24	24	-	-
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés	-	-	-	-
Etat, autres collectivités : créances diverses	-	-	-	-
Groupe et associés	6 954	6 954	-	6 954
Débiteurs divers	40	40	-	-
Charges constatées d'avance	9	9	-	-
TOTAL GENERAL	8 409	7 987	422	8 335

Note 13 - Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont constituées de SICAV et de FCP libellés en euros, répondant aux critères de classement « monétaires » ou « monétaires court terme » édictés par l'Autorité des marchés Financiers.

Elles figurent au bilan à leur coût d'acquisition pour une valeur brute de € 152 millions et leur valeur de marché au 31 mars 2022 est de € 152 millions.

ALSTOM Holdings

Note 14 - Capitaux propres

14.1. Capital social

Au 31 mars 2022 et suite à l'approbation par l'assemblée générale extraordinaire en date du 09 avril 2021, le capital social de la Société est fixé à la somme de € 5.720.097.597,30 et il est divisé en 241 354 329 actions d'une valeur nominale de € 23,70.

14.2. Variation des capitaux propres

(en millions d'€)	Montant au 31 mars 2021	Affectation du résultat de l'exercice précédent	Versement de dividendes	Augmentation de capital	Résultat de l'exercice	Montant au 31 mars 2022
Capital	624	-		5 096	-	5 720
Réserve légale	62	-			-	62
Réserve Réglementée		-			-	
Report à nouveau	5 408	(117)	(93)		-	5 198
Résultat de l'exercice	(117)	117			222	222
Dividendes versés	-	-			-	-
CAPITAUX PROPRES	5 978	-	(93)	5 096	222	11 203

Note 15 - Provisions pour risques et charges

(en millions d'€)	Au 31 mars 2021	Dotations à caractère exploitation	Reprises à caractère exploitation	Dotations à caractère financier	Reprises à caractère financier	Dotations à caractère exceptionnel	Reprises à caractère exceptionnel	Au 31 mars 2022
Risques filiales	10	-	-	-	(9)	-	-	1
-	-							-
Risques et charges divers	15	-	-	-	-	2	-	16
dont provision retraite	3	-	-	-	-	-	-	2
dont provision litige	11	-	-	-	-	-	-	11
dont provision autres risques	1	-	-	-	-	2	-	3
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	25	-	-	-	(9)	2	-	18

Il est à noter que les provisions prises en matière d'engagement de retraite sont incluses dans les provisions pour risques et charges divers. Le montant de ces engagements de l'ordre de € 2 millions au 31 mars 2022, calculé selon les principales hypothèses actuarielles suivantes :

- L'âge de départ à la retraite a été déterminé en fonction des évolutions législatives (recul de l'âge de départ en retraite) et de la catégorie socioprofessionnelle du salarié.
- Le taux d'actualisation est déterminé en fonction du rendement des obligations des sociétés de bonne qualité (1,65% au 31 mars 2020 et 0,60% au 31 mars 2021 et 1,65% au 31 mars 2022).

Ces plans couvrent d'anciens salariés et les salariés actuels.

ALSTOM Holdings

La provision Indemnité de fin de carrière a fait l'objet sur l'année 2021/2022 d'un recalcul de l'engagement en fonction de la durée des années de service comptant pour l'acquisition des droits à prestation et non des années de présence du salarié.

Ce nouveau calcul engendre une reprise de la provision IFC qui doit être traitée, selon la recommandation de l'ANC, comme un changement de méthode comptable dans les comptes statutaires.

L'impact de ce changement de méthode appliqué par la société doit être comptabilisé en contrepartie des capitaux propres d'ouverture de l'exercice du changement (PCG art. 122-3) et se trouve au niveau de l'engagement au niveau des états de l'actuaire.

Pour la société l'impact est de 27 000 euros.

Note 16 - Emprunts auprès des sociétés du groupe Alstom

(en millions d'€)	Au 31 mars 2021	Nouveaux emprunts	Remboursements	Au 31 mars 2022
Emprunts	1 837	4 538	(7)	6 369

L'augmentation nette d'un montant de € 4 531 millions s'explique essentiellement par :

- ✓ L'augmentation de l'emprunt avec ALSTOM SA : € 1 201 millions.
- ✓ Le nouvel emprunt avec HQ ALSTOM Transport SA FR : € 2 000 millions

Les emprunts présentant les soldes les plus significatifs au 31 mars 2022 sont ceux réalisés auprès des sociétés suivantes :

Entité	Montant (en millions d'€)
ALSTOM SA	2 902
HQ ALSTOM Transport SA FR	2 000
Bombardier Transportation Luxembourg Finance S.A.	600
Bombardier (Singapore) Pte. Ltd.	146
Total	5 648

Note 17 - Comptes courants créditeurs des sociétés du groupe Alstom

Les comptes courants présentant les soldes créditeurs les plus significatifs au 31 mars 2022 sont les comptes ouverts au nom de :

Entité	Montant (en millions d'€)
Bombardier Transportation (Global Holding) UK Limited	2 633
Bombardier Transportation (Holdings) Switzerland AG	1 280
Bombardier Transportation GmbH	751
Bombardier Transportation Belgium NV	730
TRA Salzgitter DE	599
Total	5 993

Le solde créditeur de Bombardier Transportation (Global Holding) UK Limited est dû à la vente des titres de participation des filiales de l'entité dans le but de rationaliser l'organisation du groupe.

Note 18 - Échéancier des dettes

ETAT DES DETTES (en millions €)	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an, -5 ans	plus de 5 ans	Dont entreprises liées
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-	-
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	5	5	-	-	-
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	-	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	6 369	972	5 396	-	6 369
Fournisseurs et comptes rattachés	434	434	-	-	403
Personnel et comptes rattachés	-	-	-	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-	-	-	-	-
Etat : impôt sur les bénéfices	4	4	-	-	-
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	-	-	-	-	-
Etat : obligations cautionnées	-	-	-	-	-
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	-	-	-	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-	-
Groupe et associés	9 948	9 948	-	-	9 948
Autres dettes	63	63	-	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	16 823	11 426	5 396	-	16 720

ALSTOM Holdings

Note 19 - Instruments financiers dérivés

(en millions d'€)	Au 31 mars 2022		Au 31 mars 2021	
	Instruments dérivés à valeur de marché positive	Instruments dérivés à valeur de marché négative	Instruments dérivés à valeur de marché positive	Instruments dérivés à valeur de marché négative
Instruments de couvertures des créances et dettes en devises de la société conclus avec des banques	48	47	20	15
Instruments de couvertures des expositions commerciales des sociétés du groupe Alstom				
- instruments dérivés conclus avec des banques	298	381	99	165
- instruments dérivés conclus avec les sociétés du groupe	379	300	171	109
Instrument de Couverture sur provisions pour Risques de sociétés du groupe				
TOTAL	726	728	290	289

Note 20 - Rémunérations et effectif moyen

Aucune rémunération n'est allouée par la Société à ses mandataires sociaux, ni aux membres de son Conseil d'Administration.

Sur l'exercice, en moyenne 9 personnes ont été employés par la Société (CDI).

Salariés par catégorie	CDI
Non cadre	1
Cadre	8
Total	9

Note 21 - Engagements hors bilan

(en millions d'€)	Au 31 mars 2022	Au 31 mars 2021
ENGAGEMENTS DONNES (garanties de première demande)		
1 - Cautions et garanties délivrées pour le compte de filiales en garantie de leurs obligations contractuelles commerciales		
- Cautions bancaires	12 218	9 351
- Garanties de société-mère	17 062	11 308
2 - Cautions et garanties délivrées pour le compte de filiales en garantie de financements qui leur sont accordés		
- Cautions bancaires	44	59
- Garanties de société-mère	14 685	12 155
ENGAGEMENTS HORS BILAN	44 009	32 873

Les engagements hors bilan s'élèvent à € 44 009 millions dont € 965 millions d'engagements inconditionnels donnés en garantie des obligations commerciales et financières de filiales transférées à GE, pour lesquelles ALSTOM bénéficie d'une contre garantie de GE.

La variation s'explique principalement par :

- ✓ € 2 000 millions de garanties société-mère en couverture des lignes de cautions mises en place
- ✓ € 5 700 millions de garanties société-mère commerciales émises au titre des contrats commerciaux y compris en remplacement des garanties émises par Bombardier Inc.
- ✓ € 2 800 millions de cautions bancaires au titre des contrats commerciaux

Note 22 - Engagement avec les parties liées

Le décret n°2009-267 du 9 mars 2009 crée une obligation de communication en matière de transactions avec des parties liées conclues à des conditions autres que les conditions normales de marché.

La société n'a identifié aucune transaction entrant dans le champ d'application de cette mesure.

Note 23 - Tableau des filiales et participations

Renseignements concernant les Filiales et Participations au 31 Mars 2022

(en millions d'€)

	LE	RU	Capital	Autres postes de capitaux propres	Quote-part du capital détenu en pourcentage au 31/03/2022	Valeur comptable au 31/03/2022		Prêts et avances consentis par ALSTOM Holdings non remboursés au 31/03/2022	Montants des cautions et avals fournis par ALSTOM Holdings au 31/03/2022	Chiffre d'affaires de l'exercice	Bénéfice net ou perte de l'exercice (compris dans les capitaux propres)	Dividendes encaissés par ALSTOM Holdings dans l'exercice 21/22
						Brute	Nette					
1 - Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1 %du capital de la société astreinte à publication												
A - Filiales (détenues à plus de 50 %)												
Sociétés françaises												
ALSTOM Shipwork (Ex CAT) / France	7061	3201	137,5	(80,3)	100,00	206,6	85,2	-	-	-	(4,9)	-
Alstom Transport SA	7083	3535	2 343,6	40,5	100,00	3 172,4	3 172,4	-	4 461,8	3 233,2	22,9	-
ALSTOM Crespin SAS	LE9907	9907	18,0	(213,0)	100,00	135,8	135,8	-	757,3	1 117,0	124,0	-
Sociétés étrangères,												
ALSTOM Algérie / Algérie	7758	5270	43,0	(25,6)	99,99	70,9	20,3	-	53,4	2,3	(4,4)	-
ALSTOM Transport Holdings BV	8003	5882	1 839,2	348,7	100,00	1 972,2	1 972,2	-	-	-	1 091,2	500,0
Bombardier Transportation Investment UK Ltd	LE99UK	99UK	5 746,5	618,5	100,00	5 095,0	5 095,0	-	0,8	-	0,0	-
ALSTOM Ferroviaria SpA	7462	3298	294,6	196,6	100,00	441,6	441,6	66,0	1 133,3	903,5	20,4	-
ALSTOM Transport SA Roumanie	7190	5293	1,9	56,9	93,38	91,8	91,8	-	146,0	94,3	9,1	-
ALSTOM Transport Deutschland GMBH	7123	3243	279,8	68,3	100,00	877,3	877,3	-	1 373,6	552,0	(56,5)	-
ALSTOM Transport Holding US	LE7813	5330	1 925,5	155,0	100,00	1 226,6	1 226,6	-	4 076,9	-	37,4	-
Bombardier European Investment	LE9922	9922	18,4	(15,9)	100,00	1 652,8	1 652,8	-	51,4	31,5	69,6	200,0
Bombardier Transportation Belgium	LE9902	9902	624,7	40,6	100,00	1 176,3	1 176,3	-	591,8	246,6	(20,2)	-
Alstom Transportation Austria	LE9909	9909	160,0	(138,5)	100,00	106,5	106,5	-	49,1	126,3	(96,3)	-
Alstom Espana IB	LE7200	3358	1,0	154,9	100,00	589,5	589,5	-	-	-	(0,0)	-
Bombardier Transportation Italy	LE9939	9939	8,0	293,9	100,00	603,9	603,9	-	350,4	273,3	(71,6)	-
Bombardier Transportation Hungary	LE9996	9996	4,3	9,2	100,00	81,0	81,0	-	-	29,7	(1,6)	-
Bombardier European Holdings	LE9923	9923	481,0	487,0	100,00	463,5	463,5	-	-	173,9	27,9	-
B - Participations (détenues entre 10 %et 50 %)												
TMH Ltd (Transmashholding Ltd)	LE8127	2122	1 770,8	670,4	20,00	499,9	0,0	-	-	4 459,6	(48,9)	7,0
Bombardier Transportation GMBH	LE9924	9924	16,6	4 364,7	10,10	373,2	373,2	-	-	1 138,1	1 132,8	-

2 - Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital social de la société astreinte à la publication

- Filiales = Plus de 50 % du capital détenu par la société												
Filiales françaises (ensemble)						71,3	67,0					43,2
Filiales étrangères (ensemble)						115,3	62,4					-
- Participations = 10 % à 50 % du capital détenu par la société												
dans les Sociétés françaises (ensemble)						42,4	31,8					-
dans les Sociétés étrangères (ensemble)						0,0	0,0					-

ALSTOM Holdings

Société Anonyme au capital de 5 720 097 597,30 euros
Siège Social : 48 rue Albert Dhalenne - 93400 Saint-Ouen-sur-Seine
347 951 238 RCS Bobigny

* * * * *

EXTRAIT du PROCES-VERBAL de l'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE du MERCREDI 6 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 6 juillet, à 8 heures,

Les actionnaires de la société ALSTOM Holdings se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, suivant convocation faite par le Président du Conseil d'administration aux actionnaires et au Commissaire aux comptes.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent par signature électronique, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Laurent MARTINEZ en sa qualité de Président-Directeur Général.

Madame Emmanuelle PETROVIC, représentant la Société ALSTOM, actionnaire représentant le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, est appelé comme scrutateur.

Madame Valérie ASTIER est désignée comme secrétaire.

Le Cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, Commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Le Président rappelle que les actions détenues par LORELEC et par ETOILE KLEBER, étant des actions d'autocontrôle, ne sont pas prises en compte pour le calcul de quorum ou de majorité.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent plus d'un cinquième des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant le quorum requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

[...]

Première résolution

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu le rapport du Conseil d'administration et le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 mars 2022 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée générale approuve également le montant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les Sociétés, visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts, mentionné dans les comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, approuve la proposition du Conseil d'administration et après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice, décide de l'affecter de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	222 407 449,87
Report à nouveau antérieur	5 198 399 908,73
Affectation à la réserve légale	11 120 372,49
Bénéfice distribuable	5 409 686 986,11
Montant à distribuer par action	0,83
Montant total à distribuer	200 324 093,07
Solde à affecter au report à nouveau	5 209 362 893,04

Conformément à la loi, il est rappelé qu'au titre des trois derniers exercices les dividendes suivants ont été versés :

- *Exercice clos au 31 mars 2019 : € 1 999 millions (nominal de 75,90 euros)*
- *Exercice clos au 31 mars 2020 : € 200 millions (nominal de 7,60 euros)*
- *Exercice clos au 31 mars 2021 : € 93 millions (nominal de 23,70 euros)*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

Troisième résolution

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce, prend acte de ce rapport et en approuve les termes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

Quatrième résolution

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu le rapport du Conseil d'administration, décide de modifier l'article 2 des statuts qui sera désormais libellé comme suit :

« Article 2 – Objet

La Société a pour objet :

- la prise et la cession d'intérêt permettant une participation directe ou indirecte dans toute société, entreprise ou partenariat créés ou à créer principalement dans les domaines de la production d'énergie ou toute activité liée au transport ferroviaire et/ou du transport de passager ou de marchandises et ce, par tous moyens, alliances, apports, fusions, souscriptions d'actions, d'obligations ou autres titres, acquisitions de droits sociaux et sous toutes autres formes utilisées en France ou à l'étranger, et toutes opérations notamment commerciales, financières ou bancaires, relatives à leur bonne gestion (y compris toute opération de financement ou de garantie en lien avec les participations directes et indirectes détenues par la Société).

- l'acquisition, l'exploitation et la gestion par tous moyens y compris leur cession, de tous biens immobiliers, meubles corporels et incorporels (y compris tous brevets, modèles d'utilité, marques, dessins et modèles, droits d'auteur, noms de domaine, logiciels, savoir-faire, licences et tous autres droits de propriété intellectuelle ou biens incorporels), réalisés ou à réaliser par la Société, acquis ou à elle apportés, à quelque titre que ce soit, et plus généralement, toutes activités connexes ou complémentaires des précédentes,

- toutes prestations de services et de conseil en matière commerciale, administrative, juridique, comptable, fiscale, de ressources humaines, informatiques, financière, de management, de communication ou autres tant au profit et à destination des filiales de la Société ou de toutes autres sociétés ; en ce compris la participation active à la conduite de la politique des sociétés dans lesquelles la Société détient, directement et indirectement, des participations,

- et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

Cinquième résolution

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

Copie conforme



Valérie ASTIER
Secrétaire du Conseil
ALSTOM Holdings